

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS 2023 DE
GRAND CALAIS
TERRES & MERS**

2024-09-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport d'Activités 2023 établi par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités pour l'année 2023,

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires Générales/Ressources humaines le 23 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE que la communication du rapport d'activités annuel prévue à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales a été effectuée pour l'année 2023.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE" at the top and "2024" at the bottom, with some illegible text in the center. The signature is a stylized, cursive script.



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

RAPPORT ANNUEL
2023 SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT

2024-09-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire présente le rapport annuel comme un document à caractère technique et économique, qui concerne la gestion 2023 du service public d'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Ce rapport a été établi afin de répondre aux exigences de la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, des articles D224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du décret du 29 décembre 2015, portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, les communes adhérant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent présenter à leur assemblée délibérante le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement qu'ils auront reçu dudit établissement.

Considérant que la commune de Marck a transféré la compétence « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers;

Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel concernant la gestion du service assainissement pour l'année 2023, et considérant que celui-ci répond aux exigences de fond et de forme de la réglementation en vigueur;

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires Générales/Ressources humaines le 23 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

